

Le Centre International d'Initiation aux Droits de l'Homme

présente

"L'Europe s'agrandit"

Liberté d'association dans les pays de l'Union Européenne

Pour fêter l'entrée des dix nouveaux pays dans l'Union Européenne l'équipe du CIDH a mené un travail de recherche de fond qui lui permet de présenter une exposition riche d'informations.

Les nouveaux pays bénéficient des libertés fondamentales dont plusieurs d'entre eux avaient été privés pendant des décennies, comme le seul fait de se réunir librement en groupes ou en syndicats. On a pu ironiser sur l'impuissance de l'ONU ou simplement la déplorer, du moins devons-nous lui reconnaître le mérite d'avoir élaboré des textes qui contribuent à organiser la vie quotidienne de chacun des 25 pays de l'Union Européenne.

En effet ces textes ont été inscrits dans les constitutions nationales. Le CIDH s'est proposé de donner une image de l'élargissement en reprenant et complétant le travail de 2001 sur la liberté d'association. L'équipe a recherché ce droit dans les constitutions de chacun des nouveaux états membres, dans chacune de leurs langues respectives avec leurs traductions françaises.

Ces constitutions ont pour la plupart été adoptées récemment (entre 1992 et 1997). Parfois elles ont été simplement modifiées, pour permettre l'entrée du pays dans l'Union.

Chaque pays garde son Parlement propre, lieu d'expression de la démocratie, son drapeau-emblème, sa langue. Mais à travers les différentes formulations propres à chaque pays se dit la même résolution, la même volonté politique de vivre en paix avec les pays voisins, motivation fondamentale de la construction européenne. En ce qui concerne la paix intérieure, chaque constitution autorise les rassemblements pacifiques mais interdit la formation de groupes armés.

Outre la joie et la fête que peut susciter le fait d'avoir surmonté tant de divisions historiques, l'espoir que les pays encore en marge puissent rejoindre prochainement l'Union Européenne, chaque groupe, association, syndicat, parti devra prendre conscience de sa responsabilité dans son action quotidienne pour la réussite de l'Union. Et chaque citoyen de ces pays pourra réfléchir à l'usage qu'il fait et fera des libertés conquises.

L'EUROPE S'AGRANDIT Liberté d'association dans les pays de l'Union Européenne



Place du Marché aux Choux - 67 600 SELESTAT - 03.88.92.94.72

elle deviendra itinérante et peut être empruntée au siège :

1 rue Froehlich – 67 600 SELESTAT

tel / fax : 03.88.92.94.72

cidh@wanadoo.fr